

Régression Générale des Politiques Publiques

Remise en cause du financement public de la carte " Famille nombreuse ", limitation des majorations en matière d'allocations familiales, réduction des plafonds d'accès au logement social, transfert total des remboursements en matière d'optique sur les mutuelles et ouverture du «marché de la santé» aux compagnies d'assurance, radiation des demandeurs d'emplois refusant deux emplois ne nécessitant pas plus de 2 heures de trajet domicile/travail par jour, ... , tout cela, c'est également la RGPP, la Révision Générale des Politiques Publiques, cette politique de prétendue «modernisation» des politiques publiques, dont l'objectif véritable est bien de démanteler les missions de l'Etat, par une réduction purement comptable de la « dépense publique», (non remplacement d'un départ en retraite sur deux de fonctionnaires soit 180 000 suppressions d'ici 2011).

La RGPP, c'est la substitution de la notion d'accessibilité à celle de proximité du service public – l'internet, la plate-forme téléphonique remplacent le contact physique et direct avec un agent public ; c'est, après la fusion DGI/DGCP, ANPE/Assedic, celles annoncées au ministère des Finances des missions statistiques du SESSI et de l'INSEE... la poursuite garantie des fermetures d'hôpitaux, de classes d'écoles, de bureaux de postes, de trésoreries, ... : comme l'a clairement résumé le Premier ministre le 10 octobre 2007 «*La réforme de l'État supposera que chacun d'entre nous accepte qu'il y ait moins de services, moins de personnel, moins d'État sur son territoire*».

Au nom de la lutte officielle contre les doublons, c'est la remise en cause potentielle du rôle du Trésor Public et des comptables auprès des collectivités locales et des garanties en matière d'une gestion du secteur public local fiable, impartiale et indépendante. C'est la suppression de postes d'instituteurs dans les écoles maternelles, remplacés par des gardiens d'enfants, ...

La RGPP, c'est enfin, à travers le projet de loi sur la mobilité dans la Fonction Publique, la possibili-

té de licencier, de mettre en disponibilité sans rémunération, un fonctionnaire qui refuserait trois emplois qui lui auraient été proposés dans le cadre d'une «réorientation professionnelle», en cas de «restructurations et de suppressions d'emplois», autant dire dans le cas des suppressions de services publics auxquels conduit la politique du gouvernement.

La RGPP, c'est donc la remise en cause de la permanence de l'emploi du fonctionnaire, le choix d'une " fonction publique d'emploi " à l'américaine, une atteinte fondamentale à la neutralité du fonctionnaire à la merci, pour son recrutement, de son employeur, en dernier ressort le pouvoir politique.

Sujet de société, la RGPP nécessite donc l'instauration d'un véritable débat citoyen un mouvement large d'opinion, syndical, associatif ... doit se constituer pour dire non à la RGPP et au modèle de société qu'elle porte, pour s'opposer à l'égoïsme libéral et à la loi du plus fort.

C'est le sens de l'engagement de l'Union syndicale Solidaires, dont fait partie SUD Trésor déjà largement impliqués dans la campagne «le service public est notre richesse» (pétition sur notre site).

Privatisation rampante : les notaires en première ligne.

Déjà largement impliqué dans le cadre de l'expérimentation du livret foncier, les notaires veulent également faire main basse sur une partie des missions de France Domaine.

C'est ce qui ressort des échanges entre le Conseil Supérieur du Notariat (CSN) et la direction de France Domaine. Le CSN, dans une lettre adressée aux présidents des conseils régionaux des notaires, indique s'être porté candidat pour porter assistance aux services de France Domaine.

Quatre régions devraient expérimenter le transfert aux notaires du traitement des successions vacantes et éventuellement procéder à un audit de la succession dans le but d'éclairer les services de France Domaine sur les différents aspects juridiques du dossier. Le notaire pourrait être amené à apporter son concours dans la valorisation des actifs immobiliers compris dans l'inventaire successoral.

La direction de France Domaine n'a pas caché l'intérêt qu'elle portait à cette volonté de partenariat des notaires avec France Domaine.

Les craintes exprimées par le SNUI et SUD Trésor sur les menaces de privatisation de la mission domaniale au moment du transfert de cette dernière de la DGI vers la DGCP sont aujourd'hui avérées. Cette dérive s'inscrit parfaitement dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, la désormais fameuse RGPP. L'administration reste bizarrement très discrète sur ce dossier. Et pour cause !

NOMINATIONS ET PRÉFIGURATIONS

Des apparents équilibres



31 Mars

C'est par un message du 31 mars qu'Eric Woerth a annoncé les premières «préfigurations» des directions locales unifiées et des premiers services des Impôts des particuliers, les fameux SIP.

Pour le SNUI et Sud-Trésor ces annonces ont constitué un signal : les équipes militantes locales se sont immédiatement engagées à suivre au plus près les opérations, qu'il s'agisse de voir comment les huit directeurs-cobayes vont s'y prendre pour bâtir leur DLU ou de s'inscrire très vite dans les processus de construction des 12 SIP pour y défendre les revendications des agents.

Huit Directions Locales Unifiées

Double parité respectée

Indre :	Jacques BAZARD, DSF
Hérault :	Nadine CHAUVIERE, Déléguée Interrégionale
Marne :	Denis DAHAN, TPG
Somme :	Jean-Michel GOBBO, TPG
Landes :	Marie-Françoise HAYE-GUILLAUD, TPG
Côte-d'Or :	Gisèle RECOR, DSF
Nord :	Claude REISMAN, TPG
Hauts-de-Seine :	Jean-Louis BOURGEON, DSF

Ces huit premières DLU recouvrent les différentes typologies identifiées. Par ailleurs et c'est assez rare, pour le souligner, l'administration a cette fois ci, en matière de nominations, réalisé la parité Hommes Femmes. Le plus dur sera de continuer sur cette lancée pour les prochaines nominations, la parité DGCP/DGI devant être plus facile à atteindre compte tenu du nombre de femmes à ce niveau de responsabilité.

Les douze SIP

Alpes-Maritimes	Menton
Cher	Sancerre
Côtes-d'Armor	Loudeac
Isère	La Côte Saint-André
Jura	Poligny
Loiret	Pithiviers
Mayenne	Château-Gontier
Nord	Denain
Oise	Beauvais
Saône-et-Loire	Le Creusot
Seine-Maritime	Elbeuf
Essonne	Etampes

Au rayon des préfigurations, ultime décision : celle de confier à trois fortes personnalités le soin de tester le rôle des futurs délégués du directeur général, ce qui signifie qu'on va élargir à l'ensemble des missions de la DGFIP le rôle dévolu aux Délégués Interrégionaux dans l'ancienne DGI.

- Interrégion Ile-de-France : Jean-Pierre CONRIE, TPG
- Interrégion Ouest : Bernard NICOLAEÏFF, TPG
- Interrégion Sud-Est - Réunion : Christian RATEL, DSF

4 avril

Annoncé par le président de la république le 4 avril, c'est au Journal Officiel du 11 avril qu'a été publié le décret de nomination de Philippe Parini en qualité de directeur général des Finances Publiques. C'est donc le coordonnateur de la fusion, homme de confiance du Président de la République, qui a été installé aux commandes du colossal navire DGFIP et ce qui est certain c'est qu'il connaît tous les rouages des deux réseaux qu'il est désormais chargé de faire fonctionner.

Sachant qu'il s'est engagé pour une cause politiquement stratégique, le nouveau DG fera tout pour que l'instigateur de la réforme puisse afficher des résultats probants à Bercy, à savoir des économies et une réforme profonde des cultures.

16 avril

C'est le 16 avril qu'ont été nommés les trois directeurs assistants de Philippe Parini, chargés respectivement, comme le prévoit l'article 4 du décret 2008-310, de la fiscalité, de la gestion publique, du pilotage du réseau et des moyens. Les heureux élus sont : Jean-Marc Fenet pour la fiscalité, Vincent Mazauric pour la gestion publique et Philippe Rambal pour le pilotage du réseau et des moyens. Il y a au moins une cohérence dans ces désignations : les trois adjoints ont suivi de près les préparatifs de la fusion. Les deux premiers à la DGI, le second à la DGCP (Redevance, Hôtels des Finances, accueils communs...) puis au ministère en sa qualité de conseiller social de M. Woerth....

DGFIP : les dés sont lancés



Naissance, mariage, décès, on ne sait plus très bien par quel bout prendre l'état-civil pour évoquer ce moment historique qui concerne 130 000 fonctionnaires de l'Etat et qui est, pour nous, tout à la fois, celui de la naissance de la DGFIP, du mariage de la DGI et de la DGCP et aussi celui de la disparition des deux administrations d'origine.

N'ayant aucun goût pour les célébrations morbides, nous ne verserons aucune larme sur le passé, même si nous continuons de penser que la stratégie choisie pour cette fusion n'est pas la bonne et même si nous pouvons ressentir, une certaine nostalgie.

C'est l'aspect naissance, nouveauté, saut dans l'inconnu qui, sur le fond, nous inquiète le plus car, dans le même temps, nos repères professionnels vont être encore davantage fragilisés et nous allons devoir affronter la nouvelle religion sarkozienne : la RGPP.

La défense de l'ensemble des agents, c'est certain, va tenir dans notre façon d'appréhender cette double menace et ce qui apparaît déjà très clairement c'est qu'il faudra toujours puiser dans les valeurs qui ont fondé notre action syndicale.

Les deux décrets créant la Direction Générale des Finances Publiques sont parus au Journal Officiel du 4 avril et, le jour même, s'est tenue la deuxième réunion du Conseil de modernisation des politiques publiques qui s'est avérée, avant tout, le baptême de notre nouvelle administration, célébré d'ailleurs conjointement à Bercy en fin de matinée par le Président de la République et Eric Woerth.

Le premier texte fondateur (décret n° 2008-310) précise en sept articles les missions de la DGFIP et son mode de pilotage. Le second (décret n° 2008-309) traite des services déconcentrés de la nouvelle DG et précise qu'à titre transitoire ceux-ci comprendront, conjointement, les directions des services fiscaux et le réseau du Trésor Public avec, en plus, un certain nombre de services communs qui seront définis par un arrêté ministériel.

Ce deuxième décret précise aussi, dans son article 3, que «les agents de la Direction Générale des Finances Publiques continuent d'être régis, selon leur corps d'appartenance ou l'emploi qu'ils occupent, par les dispositions statutaires et celles portant statut d'emploi applicables, à la date d'entrée en vigueur du décret n° 2008-310 [...], aux agents des corps des services déconcentrés respectivement de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et de la Direction Générale des Impôts».

Autrement dit, provisoirement, les textes régissant les carrières des agents demeureront inchangés et les CAP ne seront pas immédiatement chamboulées, le temps sans doute de peaufiner l'architecture des futures directions locales unifiées, le temps aussi de préparer les dispositions de gestion inspirées par la RGPP.

Enfin, dernière particularité du second décret, il prévoit toutes les situations provisoires d'habilitation des comptables publics, sachant qu'un autre texte précisera les conditions d'engagement de leur responsabilité personnelle et pécuniaire.

Dans sa présentation de la nouvelle DG, Eric Woerth a parlé d'une «réforme emblématique» montrant la capacité de l'Etat à se réformer, montrant aussi la méthode à suivre pour conduire le changement partout ailleurs : «respecter les valeurs et les cultures, écouter et concerter, donner tous les éléments d'information et d'appréciation, tenir compte des situations et évoluer progressivement par étapes, faire défendre la productivité de la réforme des administrations».

Le propos ne manque pas de sel, car - tout empreint de l'éternel lyrisme politicien - il masque les énormes difficultés à faire entendre les attentes des agents et il omet surtout de préciser que les gains de productivité sont anticipés, et depuis longtemps, pour calibrer les suppressions d'emplois.

**A nous d'agir pour
qu'ils ne soient pas pipés**

Lors de son 7ème conseil, notre fédération à l'unanimité des syndicats qui la com-

posent a changé de nom et décidé de s'appeler Solidaires « aux Finances ».

Ce changement de nom est une nouvelle étape importante dans la construction et le développement d'un outil syndical qui s'inscrit dans la continuité de ses réflexions et engagements précédents.

Il doit nous permettre, à l'heure de l'éclatement des directions, des fusions et des redécoupages ministériels, mais également des débats sur la représentativité des organisations syndicales, de renforcer le poids et la visibilité de notre dimension interprofessionnelle et de notre engagement Fonction publique.



Solidaires, comme nom de notre fédération, c'est indiquer clairement que nous entendons être encore plus efficaces pour lutter contre le

démantèlement des acquis sociaux, du statut et pour la recomposition syndicale.

Cette volonté d'efficacité et de proximité, nous l'avons également traduite par la décision de mettre en place une Union des deux syndicats de la fédération concernés par la création de la DGFIP.

Le SNUI et SUD Trésor, dans la continuité du travail d'information, de revendications et d'actions de ces derniers mois suite à l'annonce de la fusion, ont décidé d'unir leurs forces, leurs moyens et donc leurs capacités militantes pour défendre les agents et les missions, en décidant la mise en place de l'Union SNUI - SUD Trésor pouvant intervenir sur tous les processus de la fusion, mises en place des SIP, DLU...

Désormais, tant au niveau national que local, le nouveau Directeur Général, les directeurs des DLU, les TPG et les DSF auront pour interlocuteurs l'Union SNUI/SUD Trésor.

Cette union de nos deux syndicats nous permettra de réussir leur fusion.

En lançant la mobilisation de tous les agents concernée par la fusion, le pôle syndical combatif de la DGFIP qui a appelé à la grève le 27 mars savait que sa tâche serait ardue.

Cet appel à arrêter le travail le 27 mars venait à la suite d'une série d'autres grèves et par les temps qui courent, augmentation des prix, déremboursement, baisse du pouvoir d'achat,...L'obstacle financier n'a toutefois pas été le seul à une mobilisation de masse, de nombreux agents sont demeurés en recul, ne percevant pas dans leur environnement immédiat des dangers à court terme.

Pour autant le ministre et le nouveau directeur de la DGFIP auraient tort de considérer que ce sont leurs mesures financières qui ont calmé les ardeurs de leurs fonctionnaires. L'absence d'un front syndical large ayant été, de ce point de vue, beaucoup plus efficace que leur prétendue générosité, pour empêcher que le 27 soit un succès.

Quoiqu'il en soit, tout en étant disparates, les chiffres de la grève montrent sans surprise qu'il existe de forts noyaux d'agents très critiques sur la fusion et ses conséquences et les responsables de Bercy doivent en tenir compte.

Pour leur part, SUD Trésor et le SNUI sont bien décidés à poursuivre leur action revendicative et ils ont, à plusieurs reprises déjà, fait savoir ce qu'ils attendent d'une nouvelle phase de discussions.

C'est sur leurs futures conditions de travail et sur leur futurs modes de gestion que les agents des deux réseaux attendent des précisions et il est clair qu'ils n'entendent pas être les cobayes de la RGPP, cette entreprise de sabotage du service public.

